

CONFERENCE
LE TRAITÉ DE LYON
ET
LE PAYS DE GEX



Par

Alexandre MALGOVERNÉ

Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays de Gex

Mercredi 17 janvier 2001 à 20 h 30
Salle des fêtes de Gex

Textes d'époque lus par Roger GROSREY

PROJECTIONS

Entrée libre

B.P. 426 - 01173 GEX Cedex - Tél : 04 50 40 56 82
www.cc-pays-de-gex.fr/assoc/hisgex



avec le concours de



la Communauté de Communes
et
l'Association Le Grand Tétras

Intermèdes musicaux par l'ensemble

CAMPUS STELLE



« La faim fait sortir le loup du bois »... *Enluminure de 1505.*
A.E.G. Fonds des Fiefs.

un jardin ouvert sur le monde
PAYS DE GEX
Communauté de Communes



1601 - 2001

RATTACHEMENT DES PAYS DE L'AIN A LA FRANCE

Le TRAITE de LYON - 17 janvier 1601

Le 17 janvier 1601 à Lyon, le roi de France Henri IV et le duc de Savoie Charles-Emmanuel signaient le traité de Lyon. Reconnaisant sa défaite, le duc échangeait le marquisat de Saluces, voisin du Piémont, contre les contrées savoyardes situées sur la rive droite du Rhône: la Bresse, le Bugey, le Valromey et le Pays de Gex. Ce traité mettait fin à dix années de guerres de religion tout en établissant de fait une nouvelle frontière entre des régions qui, auparavant, vivaient en osmose, à l'intérieur d'un même état. Cette situation, obtenue sans l'assentiment des habitants, provoqua des changements importants: la présence d'une nouvelle administration, l'instauration de nouveaux impôts et de nouvelles règles de vie, notamment au niveau religieux. Tout en commémorant ce quatrième centenaire du rattachement du Pays de Gex à la France, nous nous attacherons à montrer la construction du tracé de la frontière entre 1601 et l'an 2000 mais aussi à évoquer les changements dans les mentalités qui expliquent encore aujourd'hui ces différences palpables entre la Suisse et la France mais aussi les particularités propres au Pays de Gex à l'intérieur de notre hexagone.

Alexandre Malgouverné

Le Traité de Lyon et le Pays de Gex, 17 janvier 1601. Conférence par Alexandre Malgouverné, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays de Gex. Mercredi 17 janvier 2001 à 20H.30. Salle des fêtes de Gex. Conférence accompagnée de projections et de lectures de textes d'époque par Roger Grosrey. Intermèdes musicaux par l'ensemble Campus Stelle.

DOCUMENT

Après un assez long préambule rappelant les raisons, les circonstances et les acteurs de la négociation, le traité comporte 26 articles dont le quatrième concerne le Pays de Gex. Voici des extraits du document original :

Au nom de Dieu le Créateur, soit à tous présents & à venir, notoire & manifeste, que comme par le Traité de Paix fait à Vervins le deuxième jour de May, mil cinq cens quatre-vingt & dix-huit, eust esté convenu sur ce qui aurait esté remonstré par les Députés de tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince Philippe II, Roy catholique des Espagnes etc. & sur la prière & déclaration faite par le Marquis de Lullin, commis & député de Tres-excellent Prince Charles- Emmanuel Duc de Savoye, que ledit Sr Duc de Savoye seroit receu & compris audit Traité de Paix, aux charges & conditions contenues en icelle, entre autres que le surplus des differens d'entre tres-haut, tres-puissant, & tres-excellent prince Henri IV Roy tres-Chrestien de France & de Navarre, & ledit Sieur Duc demeurés indecis par ledit Traité seroient remis pour bien de Paix au jugement de nostre S Père le pape Clément VIII pour estre jugés, & décidés dans un an, à compter du jour et date du present Traité: Sa Sainteté désirant de tout son pouvoir d'establir & d'asseurer la Paix publique, tant pour le bien commun desdits Princes, que pour avoir moyen d'effectuer ses saintes & loüables intentions pour la gloire de Dieu, & l'exaltation de la foy & Religion Chrestienne, après avoir par diverses fois fait continuer, & prolonger le temps du compromis; auroit enfin exhorté sa Majesté & ledit Sieur Duc de vouloir terminer leurs differends par composition amiable, sans autrement attendre son jugement. Surquoy sa Majesté meüé de la reverence qu'elle doit à sadite Sainteté, & de l'affection qu'elle a tousjours au bien & repos general de la Chrestienté, auroit consenty, & promis à sadite Sainteté d'entendre les propositions que ledit sieur Ducpretendoit faire pour composer le differend du Marquisat de Saluces, & ledit Sieur Duc aussi auroit pris résolution de venir trouver sa Majesté pour en faciliter la conclusion, comme depuis il s'ensuivit par accord fait à Paris le XXVII Februrier mil six cens, & pour n'avoir esté ledit accord affectué;....

I

Premièrement que ledit Sieur Duc cede, transporte & delaisse audit Sieur Roy & à ses successeurs Roys de France tous les Pays et Seigneuries de Bresse, Bugey, & Verromey, & généralement tout ce qui luy peut appartenir, jusqu'à la rivuère du Rosne icelle comprise, de sorte que toute la rivière du Rosne des la sortie de Genève, sera du Royaume de France, et appartiendra audit Sieur Roy & à ses successeurs.....

Ledit Sieur Duc cede aussi, transporte et delaisse audit Sieur Roy la Baronnie ou Bailliage de Gex, avec toutes ses appartenances et dependances, ainsi que ledit Sieur Duc & ses predecesseurs en ont cy-devant jouty, & sans y rien reserver ny retenir, sinon ce qui est au dela le Rosne, hormis les villages et lieux d'Ayre, Chancy & Avuilly specifies cy-dessus; le tout à condition que lesdites choses cedees seront, & demeureront unies & incorporees à la Couronne de France, & seront reputees Domaine et Patrimoine de la Couronne, & n'en pourront estre separees pour occasion que ce soit, ainsi tiendront lieu, & pareille nature que les choses eschangees qui seront declarees cy-apres.

XXVI

... En témoin desquelles choses ledit sieur Legat, et lesdits Deputés ont signé et souscrit de leurs noms le présent Traité, à Lyon le XVII janvier M.DC.I.

Signé - Pierre, Cardinal Aldobrandini, legat de Sa Sainteté le pape - Messire Nicolas Bruslart chevalier, sgr de Sillery, Ambassadeur de sa Majesté à Rome - Pierre Janin, sgr du Monjeu, chevalier, conseiller du Roi en son conseil d'Etat - Francesco d'Arconato, conseiller d'Etat du sieur Duc - René de Lucinge, sgr des Alymes, premier maistre d'hostel du sieur Duc.

PROGRAMME 2001

Ce programme annuel est évidemment susceptible d'être modifié. Vous en serez informés en temps utile par les différents "Ruclon". Sauf exception, les conférences auront lieu au Centre culturel Jean Monnet à Saint-Genis-Pouilly, salle D au 2ème étage.

"Conversations du jeudi"

Mercredi 17 janvier *Le Traité de Lyon et le Pays de Gex* par Alexandre Malgouerné à la salle des fêtes de Gex. Conférence accompagnée de lectures de textes d'époque par Roger Grosrey et d'intermèdes musicaux par l'ensemble Campus Stelle.

Jeudi 15 mars Assemblée générale de l'association à Saint-Genis-Pouilly, suivie de projections.

Jeudi 26 avril - Alain Mélo, *L'exploitation du fer dans les Monts Jura à la fin du Moyen Age*, à St-Genis

Vendredi 27 avril : *Cuisine en 1601*: Conférence par Lucien Choudin avec repas d'époque, interventions théâtrales et musicales par l'ensemble Campus Stelle au Voltaire Palace Hôtel.

Jeudi 25 Octobre - *L'architecture religieuse de l'antiquité tardive dans le bassin lémanique*

Jeudi 8 novembre - Sylvain Motte, *Le point sur les fouilles archéologiques dans le Pays de Gex*

Jeudi 13 décembre - Olivier Guichard, *Les Joinville, sires de Gex*

Sorties du Samedi

Samedi 19 mai - *Promenade historico-archéologique et transfrontalière: Sauvigny - Villard Dame - la Bâtie Beauregard - le tumulus de Mariamont.* (se munir d'une carte d'identité).

Samedi 9 juin - *Lyon, patrimoine mondial de l'UNESCO.* Musée de la civilisation gallo-romaine, déjeuner lyonnais à la Brasserie Georges, Le vieux Lyon-Renaissance et ses traboules sous la conduite d'Olivier Guichard. Prix à préciser: 330 F.

Samedi 7 juillet - *Eglise de St-Lupicin & chapelle de St-Romain*, l'une des églises romanes les mieux conservées dans le Jura - *Les ruines gallo-romaines de Villard d'Héria.*

Samedi 8 septembre - *A Chézery-Léaz, sur le chemin des Espagnols*, avec Alexandre Malgouerné. Déjeuner à Lancrans.

Sorties annuelles.

Samedi 21 et dimanche 22 juillet - *Châteaux de Cirey et de Fontaine-Française.* Voyage à la demande pour 15 personnes; accompagné par Lucien Choudin. Prix approximatif, à préciser: 1150 F.

Samedi 1 et dimanche 2 septembre - *Vallée de Chevreuse: De Cornélius Jansen à Voltaire.* Sully-sur-Loire, Abbaye de Port Royal, parc naturel de la haute vallée de Chevreuse et châteaux de Breteuil et de Dampierre, sous la conduite de Lucien Choudin. Prix à préciser: (week-end ou 3 jours).

Pour permettre une meilleure organisation, les personnes intéressées par ces sorties sont priées de se faire inscrire le plus rapidement possible auprès de Lucien Choudin, tél. 04 50 40 56 82 ou lchoudin@cc-pays-de-gex.fr

Vient de paraître.

Le hasard lui ayant fait découvrir en Normandie de précieuses archives familiales, l'un de nos adhérents, **Robert Chapuis** vient de publier la biographie de **Dominique DELISE** militaire "républicain" sous l'Empire et la Restauration. Sa carrière commencée à 14 ans au siège de Quiberon, s'acheva après un long périple européen comme chef de bataillon dans la vieille garde impériale. Demi solde en 1815, il sut se reconvertir en botaniste de qualité. Lettres, carnet de route, archives militaires ressuscitent de façon exemplaire et des plus vivante cette traversée des bouleversements de la fin du XVIIIe et du début du XIXe siècle.

Un volume de 216pp. aux éditions Charles Corlet. 140 F. ou 21,34 euros.

LE RUCLON en deux mots

Le ruclon, en patois gessien, désigne l'endroit où la famille déposait ses détritits. Rucloner signifie aller à la recherche d'objets hétéroclites, fouiller les déchets, un peu comme l'historien ou l'archéologue vont à la pêche aux archives. découvrant parfois dans les poubelles la vie quotidienne de nos ancêtres.